

SOMMAIRE DES ANNEXES

Pages

9. — TURQUOISE (suite)

9.E. — NOTES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

<i>9.E.13. Note du 13 juillet 1994, Réunion du 13 juillet 1994.....</i>	454
<i>9.E.14. Note du 15 juillet 1994, Analyse de la situation</i>	456
<i>9.E.15. Note du ministère des Affaires étrangères, 18 juillet 1994, Réunion du 18 juillet 1994.....</i>	459
<i>9.E.16. Note du 19 juillet 1994, Réunion du 19 juillet 1994.....</i>	461
<i>9.E.17. Note du 19 juillet 1994, Analyse de la situation</i>	463
<i>9.E.18. Note du 22 juillet 1994, Situation le 22 juillet 1994</i>	466
<i>9.E.19. Note du 8 août 1994, Réunion interministérielle du 8 août 1994.....</i>	467
<i>9.E.20. Note pour le ministre du 10 août 1994, Echéance du 21 août aux Nations Unies</i>	470
<i>9.E.21. Note du 17 août 1994, Point de situation au 17 août 1994</i>	473
<i>9.E.22. Note du 18 août 1994, Eléments de langage.....</i>	476
<i>9.E.23. Note du 19 août 1994, Réunion du 19 août 1994.....</i>	480
<i>9.E.24. Note du 22 août 1994, Réunion du 22 août 1994.....</i>	481
<i>9.E.25. Note du 23 août 1994, Analyse de la situation</i>	483
<i>9.E.26. Note du 25 août 1994, Réunion du 25 août 1994</i>	486

9 E 13

- 454 -

MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 13 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS-UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1946 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA - Réunion du 13 juillet 1994.

I - POINT DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

Les combats continuent à l'Est de Ruhengeri.

Des cadavres sont de nouveau chariés par la rivière Kagera.

II - RELATIONS AVEC LE FPR

M. WARIN devrait rencontrer le Général KAGAME aujourd'hui.

A New-York, le représentant du FPR a, dans une lettre aux membres du Conseil de Sécurité, de nouveau contesté la présence française au Rwanda et a demandé l'arrestation et la détention des personnalités du "gouvernement intérimaire" et des forces armées ainsi que le désarmement et la détention des soldats et miliciens.

III - COMMISSION D'ENQUETE ET POURSUITE DES COUPABLES

- Les membres de la Commission d'Enquête devraient être nommés dans les dix prochains jours.

- Une réunion du Conseil de Sécurité est prévue le jeudi 14 juillet, à la demande des Russes, pour discuter de la juridiction devant laquelle les responsables des massacres seront traduits. Des instructions doivent être envoyées à New-York pour cette première discussion.

IV - CONTINGENTS AFRICAINS

La Guinée Bissao, le Tchad, le Congo et le Niger ont confirmé leur disponibilité à envoyer rapidement une quarantaine de soldats au Rwanda, dans le cadre de l'opération Turquoise.

En revanche, le Mali se réserve pour la MINUAR.

.../...

V - AIDE HUMANITAIRE

La décision d'AICF et de MSF d'intervenir dans la zone humanitaire semble marquer un tournant dans l'attitude des ONG.

Le Directeur Général de l'UNESCO se propose d'envoyer un représentant, M. JANICOT, éventuellement accompagné de M. BOURGES, au Rwanda, pour procéder à la livraison de fournitures scolaires. Ce voyage impliquerait toutefois un concours des forces françaises pour que la délégation puisse rejoindre le Rwanda à partir de Kinshasa. L'avis de l'EMA est sollicité sur l'opportunité de ce projet.

VI - REQUETE DE MME HABYARIMANA

Mme HABYARIMANA a demandé, par l'intermédiaire du couple BONGO, "si nous pourrions donner notre accord" à son projet d'aller à Goma ensevelir les restes de son mari. En l'absence de prolongation ou de renouvellement de son visa, elle ne pourrait pas revenir en France si elle quittait notre pays.

RW/DIVERS/940715A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 15 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1963 /DAM

1300 -

INFORMATIQUE

- N O T E -

FAIT

A/S : RWANDA -

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

La continuation des combats dans le Nord-Ouest et la prise de Ruhengeri par le FPR provoque l'afflux de réfugiés vers le Zaïre. 300 000 personnes y sont déjà, plus de 100 000 sont à la frontière, plus d'un million sont sur la route entre Ruhengeri et Gisenyi. Le HCR prend en charge les réfugiés parmi lesquels se trouvent peu d'éléments des forces armées.

Dans la zone humanitaire sûre, les populations continuent à affluer. L'annonce de notre prochain départ provoque une tension. Des milices civiles réapparaissent. La situation reste néanmoins calme.

Des informations émanant des autorités politiques de Gisenyi font état de leur repli sur Cyangugu, dans la zone humanitaire. Deux personnalités sont effectivement arrivées à Cyangugu sans que l'on connaisse leur identité précise.

L'attitude du FPR à l'égard d'un cessez-le-feu reste ambiguë : en dépit de déclarations selon lesquelles il interviendrait incessamment, il semble subordonné à l'élimination des autorités de Gisenyi.

II - ACTION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE

A notre initiative, le Conseil de Sécurité s'est réuni hier 14 juillet et a adopté une déclaration :

- exigeant un cessez-le-feu immédiat et sans préalable (le FPR demande que les FAR cessent les combats et arrêtent les responsables des massacres),
- appelant à la relance du processus politique dans le cadre des accords d'Arusha du 4 août 1994,
- appelant à la mobilisation des ressources disponibles pour aider les populations en détresse.

Le Secrétaire Général que nous avons saisi de la situation, a publié une déclaration dans le même sens.

Nous avons également alerté les pays de la région, la Présidence de l'OUA et son Secrétaire Général, ainsi que, pour la situation humanitaire, le HCR, le PAM et le CICR.

III - PROBLEME DES AUTORITES DE GISENYI

L'attitude à adopter à l'égard des personnalités politiques de Gisenyi, dont la quasi totalité est jugée responsable des massacres, doit être définie. A ce stade, il n'existe pas de disposition prévoyant leur arrestation et leur jugement. Seule une commission d'enquête a été créée, dont les membres n'ont pas encore été nommés.

Lors du débat au Conseil de Sécurité, hier, l'ensemble des membres du Conseil a demandé que le point soit fait aujourd'hui sur cette question et que le Secrétariat soit en mesure de dire où sont les membres du Gouvernement intérimaire autoproclamé. Les informations dont nous aurions connaissance, pourraient être transmises dans ce but à New-York ou au Général DALLAIRE.

Nous avons fait, quant à nous, savoir publiquement et directement aux intéressés que leur présence dans la zone n'était pas souhaitée. Nous leur avons fait dire que nous serions amenés à les mettre en résidence surveillée jusqu'à remise aux Nations Unies.

Lorsque le Gouvernement de M. TWAGIRAMUNGU sera formé, ce qui devrait être le cas dans le courant de la semaine prochaine, il n'est pas exclu qu'il nous soit demandé de les transférer à Kigali.

IV - BATAILLON AFRICAIN ET CALENDRIER DE RETRAIT

1) 240 Sénégalais sont sur place. Le Congo et le Niger sont prêts à fournir 40 hommes chacun, le Tchad une centaine. 420 hommes peuvent ainsi être équipés et formés par la France (la Guinée et la Guinée Bissao se sont finalement désistées ; le Mali préfère participer directement à la MINUAR).

Cependant, le FPR récuse la participation dans la MINUAR d'éléments de pays s'étant associés à l'opération Turquoise (Entretien de M. WARIN avec le Général KAGAME). Selon d'autres informations, le FPR demanderait que les contingents africains issus de notre zone soient transférés à Kigali avant leur passage dans la MINUAR et leur redistribution sur le territoire rwandais.

Il pourrait être demandé au Général DALLAIRE de convaincre le FPR de revenir sur cette position en faisant valoir qu'elle risque de retarder notre départ du Rwanda. Il convient cependant d'intégrer cet élément dans la réflexion sur le calendrier de retrait de nos forces et dans notre projet (55 MF ont été demandés à Matignon pour la réalisation du projet, en plus des 20 MF consacrés à l'équipement des Sénégalais).

2) Pour ne pas avoir, à la fin du mandat du 21 août, à être confrontés à un choix dramatique ou à l'afflux des populations vers le Zaïre et le Burundi au moment de notre retrait, nous devons envisager celui-ci de façon progressive. L'arrivée de la MINUAR conditionne notre retrait.

Si les conditions de sécurité le permettent, 300 hommes seraient retirés fin juillet. Ensuite, il pourrait être proposé au Général DALLAIRE d'organiser le transfert séquentiel à la MINUAR, d'abord du District de Gikongoro, puis du Sud de celui de Kibuye et finalement de celui de Cyanguu.

Il y aura cependant un problème pour faire accepter la MINUAR par les populations Hutu de la zone humanitaire. Il faudra que l'arrivée de la force des Nations Unies se fasse de façon à ce que sa crédibilité soit restaurée.

Si le bataillon africain est formé, il pourrait être déployé dans ce dernier district et bénéficier d'un appui logistique français à partir du Zaïre. La possibilité de maintenir cet appui au delà du 21 août sans nouveau mandat se pose cependant s'il implique des actions au Rwanda même.

Il est vraisemblable que le Conseil de Sécurité ne prolongera pas le mandat de l'opération Turquoise si un gouvernement a été formé à Kigali.

Les informations relatives aux perspectives de déploiement de la MINUAR figurent dans le TD en annexe (2 800 hommes le 21 août dans une hypothèse optimiste).

Nous mobilisons les fournisseurs potentiels d'équipements pour la MINUAR, notamment nos partenaires européens.

V - RADIOS

Il est envisagé de donner suite aux demandes qui nous sont présentées de neutralisation de la radio des Mille Collines, d'une part, et de celle du Palipehutu, d'autre part, dans les jours qui viennent.

VI - AIDE HUMANITAIRE

L'action que nous avons menée pour mobiliser la communauté internationale et des ONG commence à porter ses fruits :

- le HCR est prêt à intervenir au Rwanda même, dans la zone humanitaire sûre, si la France amorce l'action avec une contribution de 60 MF. Nous essayons d'obtenir d'ECHO qu'il finance cette participation.

- le PAM que nous avons démarché à Rome, accepte de distribuer l'aide alimentaire de 2 200 tonnes de farine de sorgho dans la région de Gikongoro.

- Parmi les ONG, le CICR, CARE-SECOURS CATHOLIQUE et CATHOLIC RELIEF sont déjà présents dans la zone. AICF, PSF et MSF ont annoncé leur décision d'intervenir.

- Le pont aérien mis en place par la France continue. Il est envisagé de fournir 1 000 T d'aide en produits alimentaires, médicaux et de première nécessité en plus des 400 T déjà acheminés ou en cours d'acheminement /

RW/DIVERS/940718A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 18 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS-UNIES
ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N° 1981 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA - Réunion du 18 juillet.

SITUATION SUR LE TERRAIN

Gisenyi est tombé. Goma est calme.

Le FPR n'a toujours pas annoncé de cessez-le-feu.

SITUATION POLITIQUE

1) Les personnalités politiques qui se trouvaient dans la zone humanitaire sûre devaient la quitter dans la nuit.

2) Pasteur BIZIMUNGU a été nommé Président pour 5 ans. Cette nomination appelle les remarques suivantes :

. La Présidence devait revenir, aux termes des accords d'Arusha, au MRND.

. La nomination du Président pour 5 ans remet en question la période de transition jusqu'aux élections, fixée à 22 mois dans les accords d'Arusha.

. Pasteur BIZIMUNGU est originaire du même village que le Président HABYARIMANA, près de Ruhengeri.

3) Le gouvernement n'est toujours pas formé. Il semblerait que l'idée d'avoir des personnalités MRND ait été abandonnée, faute de pouvoir convaincre les intéressés.

Il est cependant annoncé que le FPR reprendra les postes MRND, ce qui lui ferait 10 portefeuilles sur 22, dont la Défense (l'Intérieur était déjà réservé au FPR).

Un poste de vice-président est créé.

RADIOS

Radio-Rwanda a recommencé à émettre, semble-t-il à partir de Goma. Elle dénonce en particulier la collusion entre le FPR et la MINUAR. Il est urgent de la faire taire.

SITUATION HUMANITAIRE

Les Rwandais s'étant réfugiés à Goma sont près d'un million.

Les personnes déplacées de la zone humanitaire sûre sont de l'ordre d'1,6 million.

Cependant, l'aide semble se diriger plus facilement vers les réfugiés de Goma. Mme OGATA a indiqué que le HCR entendait concentrer ses efforts sur cette région. Elle est disposée à venir à Paris mardi après-midi ou mercredi. Il faudra la convaincre d'opérer également dans la ZHS, comme elle y était initialement disposée.

ONU

La lettre dénonçant les bombardements de Goma et les tentatives d'intrusion du FPR dans la ZHS a été envoyée au Président du Conseil.

Une consultation des membres du Conseil de Sécurité a lieu ce matin, heure de New-York ; notre représentant attend des éléments complémentaires sur la situation./.

RW/DIVERS/940719A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 19 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

N° 1991 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 19 juillet 1994.

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

Aucun cessez-le-feu n'a été proclamé mais, de fait, les combats ont cessé.

II - SITUATION POLITIQUE

Les autorités de Gisenyi ont quitté la zone humanitaire sûre pour le Zaïre. Cette information est donnée de façon factuelle dans la presse.

Le gouvernement de M. TWAGIRAMUNGU n'a toujours pas été annoncé ; il pourrait l'être cet après-midi. Le Général KAGAME pourrait être Vice-Président et Ministre de la Défense.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général a rencontré M. TWAGIRAMUNGU pour évoquer la question du gouvernement.

III - ZONE HUMANITAIRE SURE

Alors que le Général KAGAME continue à avoir des paroles apaisantes à notre égard, le FPR accentue sa pression politique à l'égard de notre zone :

- le désarmement des FAR qui s'y trouvent est demandé avec insistance,
- les quatre partis politiques ayant accepté de participer au gouvernement avec le FPR ont publié une déclaration par laquelle ils demandent que le gouvernement contrôle la totalité du Rwanda, y compris la Z.H.S. et en appellent à la France pour qu'elle facilite le retour des déplacés vers leur région d'origine.
- Dans ses dernières lettres au Président du Conseil de Sécurité, le représentant du FPR à New York continue d'accuser la France d'abriter des membres du gouvernement et des miliciens.

.../...

IV - SITUATION HUMANITAIRE

On estime de 800 000 à 1 million les réfugiés dans la région de GOMA.

Les mouvements de populations de la Z.H.S. vers BUKAVU sont sensibles. Environ 100 000 Rwandais ont fui ainsi vers le Zaïre ces dernières 24 heures, marquant ainsi l'inquiétude des populations dans la Z.H.S.

La mobilisation des agences des Nations Unies et des ONG est sensible, mais elle reste essentiellement concentrée sur la région de GOMA et est nettement insuffisante face aux besoins.

V - O.N.U.

* Enquêtes sur les massacres :

Le Cabinet de M. Boutros Ghali nous indique que les 3 membres de la commission d'enquête (résolution 935) seraient désignés dans les prochains jours.

Les Etats-Unis préparent un projet de résolution appelant à la détention des personnes impliquées dans les massacres.

* Représentation du Rwanda à l'ONU :

A l'issue d'un contact avec notre mission à New York, le Représentant actuel du Rwanda, M. BIZIMANA, s'est dit prêt à renoncer informellement à siéger au Conseil de Sécurité. Il pourrait l'annoncer rapidement au Président du Conseil./.

GE17

- 463 -

RW/DIVERS/940719B
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 19 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

N° 1993 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA.

I - POINT DE SITUATION.

Avec la prise de Gisenyi le 17 juillet, le FPR a complété sa victoire militaire. Sans avoir été proclamé, le cessez-le-feu est de fait. Une grande partie des forces armées gouvernementales (10 000 sur 30 000) est passée au Zaïre avec son armement.

Les autorités politiques, après avoir cherché refuge dans la zone humanitaire sûre, sont parties pour le Zaïre.

Cette évolution s'est accompagnée d'un afflux de près d'un million de personnes sur Goma. Parallèlement, les populations de la zone humanitaire sûre, qu'elles viennent du nord ou de camps dans la zone, ont également amorcé un mouvement vers le Zaïre (3 à 400 000 en 48 h.), répondant notamment en cela à l'appel lancé par les autorités politiques MRND.

II - EVOLUTION POLITIQUE.

Un président FPR, Pasteur BIZIMUNGU, a été nommé pour 5 ans (contrairement aux accords d'Arusha qui prévoyaient une période de transition de 22 mois avant les élections).

C'est un homme doctrinaire et caractériel. Technocrate, il ne devrait pas gêner les politiques du FPR.

Le gouvernement est formé. Le FPR aura 8 portefeuilles sur 17, dont la Défense et l'Intérieur.

III - ZONE HUMANITAIRE SURE.

Le mandat confié par la résolution 929 prend fin le 21 août. La formation du gouvernement, qui pourrait demander le départ de la force Turquoise, rend d'autant plus urgente l'étude des modalités de son retrait qui permettront de préserver les objectifs humanitaires de notre intervention.

.../...

- Il est politiquement opportun d'afficher rapidement notre intention de procéder progressivement au retrait de la force pour qu'il soit effectif à la fin du mandat.

- Agissant dans le cadre d'un mandat du Conseil de Sécurité et menant notre action en étroite coordination avec lui (information quotidienne), nous devons communiquer, dès que possible, au Secrétaire Général et au Conseil de Sécurité, le plan de retrait de la force Turquoise. L'Amiral LANXADE est disposé à envoyer un officier à New-York à cette fin.

- Pour négocier un départ de la force dans de bonnes conditions, nous avons aussi tout intérêt à en discuter avec le FPR. Après les contacts multiples engagés avec ce dernier, cette discussion devrait s'inscrire dans un dialogue global sur la zone, le retrait de la force et l'avenir des relations entre la France et le Rwanda.

A cette fin, une mission diplomatique et militaire devrait, sans délai, se rendre à Kigali. Elle serait composée de hauts fonctionnaires ayant le niveau de responsabilité suffisant pour rencontrer le Général KAGAME et discuter à fond des questions. Il pourrait s'agir du Directeur des Affaires Africaines et Malgaches pour le Ministère des Affaires Etrangères et d'un proche de l'Amiral LANXADE (le Général GERMANOS) pour le Ministère de la Défense.

- Compte tenu des implications pour le Zaïre, un contact avec le Président MOBUTU serait également souhaitable.

IV - RETRAIT DE LA FORCE TURQUOISE ET MINUAR.

- Le désengagement de la force Turquoise doit pouvoir s'accompagner d'une relève par la MINUAR II. Les discussions qui ont lieu à Kigali entre le Général DALLAIRE et la mission de liaison de la force Turquoise ont déjà permis de préparer cette relève :

. Déploiement de 60 observateurs dans la ZHS d'ici la fin juillet.

. Déploiement de 2 compagnies (400 hommes) dans le district de Gikongoro entre le 1er et le 6 août.

. Déploiement ultérieur dans le district de Kibuye, puis dans celui de Cyangugu.

Le Ministère de la Défense n'envisage pas de laisser à la MINUAR du matériel, comme le lui demande le Général DALLAIRE.

- Le FPR reste ferme sur son refus d'accepter dans la MINUAR les contingents africains de la force Turquoise. Ceci amène à plusieurs considérations :

. Il conviendra d'insister auprès de l'ONU pour qu'elle convainque le FPR d'accepter les Sénégalais (800 en tout), quitte à ce qu'il y ait un certain habillage pour le transfert de ceux (250) qui auront servi dans la force Turquoise.

. S'agissant des autres éléments du bataillon interafricain, l'approche est désormais la suivante : déploiement immédiat du détachement tchadien porté à 130 hommes, étant entendu que le Tchad ne veut pas participer à la MINUAR ; équipement des éléments nigériens et congolais pour leur remise directe à la MINUAR.

V - AIDE HUMANITAIRE.

Le problème essentiel auquel est aujourd'hui confrontée la force Turquoise est celui des flux de populations de la zone humanitaire sûre vers Bukavu. Il est essentiel de stabiliser ces populations dans cette zone.

Il sera souligné auprès du FPR que cette responsabilité lui incombe. Cependant, dans l'immédiat, il conviendrait de transférer la cellule humanitaire de Goma à Bujumbura et d'amener les organisations humanitaires à travailler à partir de la capitale burundaise, l'aéroport de Goma étant mobilisé pour l'aide destinée aux réfugiés de cette région./.

9E18 - 466-

(940722W)
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Paris, le 22 Juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

N°2037 /DAM

N O T E

OBJET : Rwanda - Situation le 22 juillet

1/- SITUATION SUR LE TERRAIN

La ZHS est dans l'ensemble calme. Les FAR l'ont quittée, les miliciens se livrent à des actes de pillage, que les militaires français essaient de contrôler avec l'appui de la gendarmerie.

Le flux de population de Kibuye vers Cyangugu se poursuit.
RTLTM n'émet pas.

2/- SITUATION POLITIQUE

La mission française conduite par le Secrétaire Général est rentrée de Kigali (cf. compte-rendu séparé).

F. Twagiramungu a exprimé publiquement son inquiétude devant les appropriations expéditives de maisons, terres et magasins par les soldats du FPR.

La communauté internationale prend progressivement contact avec les nouvelles autorités :

- Washington estime que le gouvernement rwandais a pris un "bon début" mais attend des pas concrets vers une réconciliation, un jugement des responsables conforme aux normes judiciaires internationales, le "respect complet" des accords d'Arusha. Une mission devrait se rendre prochainement à Kigali.

- Mme Chalker, secrétaire d'Etat britannique à la Coopération, sera au Rwanda le 26 juillet.

.../...

GE 19

- 467 -

RW/DIVERS/940808C
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 8 août 1994.

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

N° 2194 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion interministérielle du 8 août 1994.

I - Relations avec les autorités de KIGALI

D'une façon générale, il est essentiel de faire à l'égard des autorités de Kigali, les gestes politiques qui nous permettront d'optimiser le retrait de la zone humanitaire sûre des forces françaises de TURQUOISE.

Il ne doit pas pouvoir nous être reproché de ne pas avoir tout fait pour assurer que ce retrait se déroule dans les meilleures conditions possibles.

A cet égard, les entretiens que notre Ambassadeur à KAMPALA a eus avec le président de la République et le ministre des Affaires Etrangères rwandais à KIGALI le 6 août appellent une action sur trois points :

- L'envoi d'une antenne diplomatique qui serait présentée comme chargée d'étudier la réouverture de l'Ambassade. Les autorités rwandaises ont donné des garanties quant aux moyens de travailler dont elle bénéficierait (sécurité, liberté de circulation, libre disposition des locaux).

Il convient donc de prévoir le départ dans les 48 à 72 heures d'une mission dirigée par un diplomate (M. Jacques COURBIN) disposant d'un chiffre.

- Les autorités de KIGALI ont critiqué notre souhait de confier la sécurité des membres du gouvernement ou officiels qui souhaiteraient se rendre dans la zone humanitaire sûre à la MINUAR et demandent qu'elle soit assurée par la force TURQUOISE.

Le représentant permanent adjoint à New York va recevoir instruction d'adresser une lettre au Président du Conseil de Sécurité et au Secrétaire Général des Nations Unies confirmant que, l'autorité du gouvernement rwandais s'étendant sur l'ensemble du territoire rwandais, y compris la zone humanitaire sûre, nous sommes disposés à prêter

.../...

notre plein concours pour faciliter la venue sur cette partie du territoire rwandais des membres du gouvernement ou d'autres personnalités.

Il sera demandé à New York que cette lettre soit rendue publique.

- Les autorités de KIGALI ayant protesté contre la nomination dans la zone de responsables locaux, il sera précisé qu'il s'agit là d'interlocuteurs provisoires et nous souhaitons que le gouvernement rwandais mette en place rapidement une administration locale qui pourra aider à une reprise de la vie normale dans la zone.

II - DEPLOIEMENT DE LA MINUAR.

Alors que la déflation des effectifs des forces françaises se poursuit (1 compagnie cette semaine), une nouvelle compagnie ghanéenne arrive dans le district de GIKONGORO, portant à 300 le nombre des Ghanéens de la MINUAR présents.

Dans le district de KIBUYE, la relève des effectifs français par la force interafricaine devrait être réalisée en fin de semaine.

A CYANGUGU, l'arrivée des Ethiopiens qui doivent prendre la succession de nos forces n'est pas prévue avant les 22 ou 23 août en raison de l'indisponibilité des avions américains chargés de les transporter.

Une démarche est faite à WASHINGTON et à NEW YORK pour souligner la nécessité de leur déploiement avant la fin du mandat de TURQUOISE, de préférence entre les 15 et 17 août pour prévoir le délai de passation des consignes.

III - AIDE ALIMENTAIRE

La situation alimentaire est préoccupante en zone humanitaire sûre (50 % des besoins satisfaits). La chaîne d'alimentation par le PAM a été interrompue pendant 3 semaines. Des pénuries sont à craindre. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle se développe au moment où le départ des forces françaises doit avoir lieu.

Or, à l'instigation des Américains et sans la consultation traditionnelle des représentants occidentaux concernés, le HCR a diffusé une note affirmant que la piste de GOMA n'était plus en état de recevoir les avions transportant l'aide et demandant leur acheminement via ENTEBBE.

Des démarches de protestations sont faites auprès du HCR et auprès des Etats Unis soulignant l'inexactitude de l'information et la nécessité de maintenir un courant d'aide alimentaire vers la zone humanitaire sûre.

Parallèlement, le Cabinet du Ministre délégué à l'Action Humanitaire et aux Droits de l'Homme étudie les moyens de consentir un effort national supplémentaire pour l'acheminement d'une aide alimentaire significative pendant cette période déterminante pour le retrait dans de bonnes conditions des forces françaises./.

JM

Jean-Marc de La SABLIERE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

9E20

- 470 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

Paris, le 10 août 1994

*Sous-Direction
des Questions Politiques*

DIRECTION DES
AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

*Sous-Direction
d'Afrique centrale et orientale*

N°15 /NUOIP

NOTE
POUR LE MINISTRE
===
s/c du Cabinet (Mme LOISEAU)

A/s. : RWANDA - L'échéance du 21 août aux Nations Unies.

A l'approche du 21 août, trois questions se posent :

1) - Réaction du Conseil à notre départ.

Techniquement une résolution n'est pas nécessaire, mais elle serait politiquement bienvenue sous la forme d'un texte court, prenant acte de notre départ et de l'intégration dans la MINUAR des contingents africains de l'opération Turquoise et saluant le travail que nous avons accompli. Naturellement, nous ne devrions pas en prendre nous-mêmes l'initiative.

2) Modalités exactes de notre retrait :

Le Ministère de la défense fait valoir que dans la région de Cyanguu, la relève de nos forces par la MINUAR risque de s'effectuer dans de mauvaises conditions : l'arrivée des premiers éléments du bataillon éthiopien est en effet prévue entre le 20 et 21 août, jour où nous devons, conformément à la résolution 929, achever notre retrait.

Il serait donc particulièrement difficile de passer les consignes à la MINUAR et d'assurer la transition dans des conditions propres à éviter un nouvel exode massif de réfugiés vers le Zaïre.

.../...

Le Ministère de la défense (Etat-major) propose donc que notre présence en zone humanitaire sûre soit prolongée d'une semaine dans le district de Cyangugu et que le mandat de l'opération Turquoise soit prolongé d'autant.

Cette approche va dans le sens des demandes présentées par M. BOUTROS-GHALI à M. BALLADUR et par Mme OGATA plus récemment, mais elle implique en droit que la prolongation du mandat soit décidée par une nouvelle résolution.

Une telle formule soulève de sérieuses objections :

- sur le plan politique, nous perdrons une partie du bénéfice de nos efforts pour partir du Rwanda à la date annoncée. La clarté de notre démarche en serait affectée et nous devrions, paradoxalement, user de notre crédit pour obtenir l'adoption d'une résolution technique de peu de portée.

- un minimum de préparation serait nécessaire à New York ; la démarche aurait un effet démobilisateur sur le secrétariat, et probablement sur les Etats-Unis et l'Ethiopie ; elle relancerait les spéculations sur la date réelle de notre départ et pourrait cristalliser à nouveau l'hostilité du Rwanda.

Dans ces conditions, une solution pragmatique paraît opportune :

* poursuivre nos efforts en vue d'accélérer la venue des Ethiopiens. Selon les dernières informations en provenance de New York et de Washington, le contingent éthiopien pourrait être déployé entre le 17 et le 21 août.

* si le risque d'un exode massif se précisait, nous pourrions prendre en compte les nécessités opérationnelles invoquées par l'Etat-Major ; au vu des dates d'arrivée des Ethiopiens, la présence de 100 à 200 de nos hommes jusqu'au 24 août dans la moitié environ du district de Cyangugu devrait suffire à assurer une relève dans les conditions souhaitées par le Ministère de la défense.

* une résolution ne serait pas indispensable pour permettre ce résultat. Si la MINUAR et le secrétariat des Nations Unies souhaitent véritablement que nous demeurions jusqu'au 24 août autour de Cyangugu, nous pourrions le faire probablement sur le seul fondement d'une demande officielle de la MINUAR, portée à la connaissance du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Avantages : la MINUAR et l'ONU devraient faire leur affaire des protestations éventuelles de Kigali. Le caractère informel, peu visible et très limité de cette prolongation nous expose moins aux pressions destinées à nous faire rester, comme en sens inverse, aux critiques. Il serait nécessaire cependant, pour couper court à tout malentendu, d'annoncer à l'avance à New-York et à Kigali, comme les Américains l'ont fait à propos de leurs forces, que nos soldats sont maintenus quelques jours pour coopérer avec la MINUAR.

3) Soutien au contingent interafricain après le 21 août :

Notre souci d'accompagner les contingents africains qui sont transférés de Turquoise à la MINUAR conduit à des interrogations :

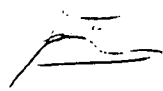
* **Soutien logistique :** pour être certain du résultat, il conviendrait qu'il soit offert à la MINUAR à titre gratuit. A défaut, nous nous exposerions aux critiques de ceux qui tenteraient de faire valoir qu'un soutien équivalent pourrait être obtenu à moindre prix auprès d'autres.

* **Sécurité du contingent interafricain :** il s'agit là d'un problème particulièrement délicat. A compter du 21 août, nous n'aurons plus le droit de pénétrer sur le territoire rwandais, sans l'accord de la MINUAR et/ou du Gouvernement rwandais. Si nous voulons être en mesure de porter assistance, en cas de danger grave, aux hommes du bataillon interafricain, le cadre de notre action doit être défini :

Sauf à obtenir directement l'accord du gouvernement rwandais, notre action devrait se situer nécessairement dans le cadre d'une coopération avec la MINUAR et sur sa demande. Ceci suppose que nous ne nous bornions pas à secourir le contingent interafricain mais l'ensemble des éléments de la MINUAR dans une zone donnée, la ZHS par exemple.

La possibilité d'une réintervention française en territoire rwandais, même dans un tel contexte, ne manquera pas de susciter l'hostilité de Kigali. Sa formalisation aux Nations Unies serait délicate. L'inscrire dans une résolution appelle des objections voisines de celles signalées à propos de la prolongation du mandat de Turquoise et soulèverait même d'autres difficultés au Conseil, qui souhaiterait probablement nous enfermer dans un carcan contraignant. Une formule souple devrait plutôt être recherchée, à l'initiative du Secrétaire général qui pourrait saisir le Président du Conseil de sécurité du souhait de la MINUAR de conforter les contingents dans la zone 4 par une coopération avec les forces françaises présentes au Zaïre. Le Secrétaire général annoncerait que si le Conseil n'y voyait pas d'inconvénient, il donnerait les instructions à la MINUAR pour qu'elle passe à cet effet les arrangements opérationnels nécessaires.

* **Quelle durée ?** Pour des raisons de coûts, notre assistance devrait être brève, mais la présence de la MINUAR risque elle, de s'inscrire dans une période plus longue. Il nous faut indiquer pendant combien de temps nous entendons assurer ce soutien. Compte tenu des difficultés prévisibles sur place, un délai de deux mois, éventuellement renouvelable semblerait raisonnable./.



François RIVASSEAU



Catherine BOIVINEAU

9E21

- 473 -

RW/DIVERS/940817B
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 17 août 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 2265/DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : point de situation au 17 août 1994.

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

- Les mouvements de retour des réfugiés se sont vite taris. L'exode continue même vers la Tanzanie (5 000 par jour), le Burundi (2 500 par jour) en provenance de la zone contrôlée par les autorités de Kigali.

- S'agissant de la ZHS, les flux vers le Zaïre restent modérés. Les visites de ministres du gouvernement rwandais dans les districts de Kibuyé et de Gikongoro se sont bien passées, mais les populations restent très prudentes. On ne peut exclure totalement des mouvements importants au moment du départ complet des forces françaises.

II - OPERATION TURQUOISE

La relève des forces françaises s'effectue progressivement :

. dans le district de Gikongoro, 500 Ghanéens de la MINUAR ont remplacé Turquoise. Cependant, un comité de liaison de 30 militaires français est maintenu jusqu'au 21 août.

. dans le district de Kibuyé, la relève est assurée par le contingent interafricain.

. les éléments éthiopiens de la MINUAR commencent à être déployés dans le district de Cyangugu. A la suite de nos interventions, le bataillon sera au complet le 20 août, jour d'acheminement des équipements par les Américains.

Les pressions restent cependant très fortes pour que nous prolongions l'opération Turquoise au-delà du 22 août. Elles proviennent de certains Etats (Etats-Unis, Grande Bretagne notamment), de l'ONU (Secrétariat et agences telles que le HCR) et des ONG. Cependant, les autorités de Kigali (Président et Premier Ministre en particulier) ont déclaré leur hostilité à tout maintien de notre présence militaire sur le territoire rwandais. .../...

III - SOUTIEN DES FORCES FRANCAISES ET MINUAR

- L'accord des autorités de Kigali sur le transfert à la MINUAR du contingent interafricain a été donné au Secrétariat de l'ONU. Il doit être formalisé et notre représentant à New York vérifiera que, contrairement aux échos qui nous reviennent de Kigali, aucune limite dans le temps qui serait contraire aux usages des Nations Unies, ne figurera dans cet accord.

- Le Général Kagamé a marqué son opposition à un soutien des forces françaises au bataillon interafricain de la MINUAR. Il lui est précisé qu'il n'impliquerait pas que les forces françaises interviennent sur le territoire rwandais après le 22 août.

Il reste à préciser ce qu'impliquerait exactement ce soutien logistique et à faire connaître plus ouvertement son caractère limité dans le temps (en principe un mois maximum). Les ONG et le HCR sont soucieux de voir notre présence à Goma se prolonger pour des raisons tant pratiques (aide au transport et à la distribution, appui médical, logistique aéroportuaire) que de sécurité.

IV - DROITS DE L'HOMME

Les témoignages recueillis par les forces françaises sont transmis à la Commission d'enquête. Le tribunal international reste à l'état de projet en raison des problèmes de principe et pratiques qu'il soulève.

En revanche, le Centre des Droits de l'Homme de Genève prend ses dispositions pour déployer les 20 observateurs civils prévus (la France participe à hauteur de 1 MF à ce projet de 2,1 MUSD) pour le 22 août.

V - AIDE HUMANITAIRE

L'aide humanitaire reste insuffisante dans la ZHS où les besoins ne sont globalement satisfaits qu'à 50 %. Sous réserve de l'accord de Matignon pour le déblocage de 9 MF, un effort considérable (1 000 t.) sera fait sur le plan bilatéral pour accompagner le départ des forces et fixer ainsi les populations de la zone.

VI - EVOLUTION POLITIQUE

- Une rencontre au sommet a réuni à Arusha les Présidents tanzanien, zambien, burundais et ougandais. Le Président MOI du Kenya a été représenté par le Ministre des Affaires Etrangères et le Président MOBUTU par l'Ambassadeur en Tanzanie. Etaient aussi présents le Secrétaire Général de l'OUA et le Ministre d'Etat tunisien chargé des Affaires Africaines.

Ce sommet n'a débouché sur aucune mesure concrète, aucun communiqué ni aucun rendez-vous pour l'avenir. Les participants ont cependant lancé un appel à la réconciliation, à l'aide internationale, au retour des réfugiés. Ils ont demandé le jugement des responsables des massacres par une "justice sereine". Le Président Museveni a engagé les autorités de KIGALI à élargir leur base politique en associant des éléments du MRND et à constituer une armée sur la base de l'exemple ougandais avec intégration de membres des FAR.

- M. COURBIN, chargé d'ouvrir une antenne diplomatique à Kigali, est parti pour Kampala le 16 août. Il arrivera le 19 août dans la capitale rwandaise.

- Le Ministre des Affaires Etrangères (ex-ambassadeur à Paris) a exprimé le souhait de venir en France au moment qui conviendra aux autorités françaises./.

Paris, le 18 août 1994

A/S : RWANDA : éléments de langage

- Pourquoi l'opération Turquoise (rappel) ?

- Considérations morales : le Rwanda vivait un drame dont l'horreur était difficilement supportable.

- Le déploiement de la force internationale (MINUAR II, résolution 918 du 17 mai 1994) n'était envisageable qu'après des semaines.

- Il n'était pas possible de laisser le drame se poursuivre.

- Par la résolution 929 du 22 juin 1994, la France et le Sénégal ont reçu mandat du Conseil de Sécurité de contribuer, en coopération avec le Secrétaire Général des Nations Unies, à la sécurité et à la protection des personnes déplacés, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda.

- L'initiative française a permis de mobiliser la communauté internationale.

- Des troupes africaines (Sénégal, Guinée Bissao, Niger, Congo, Tchad), dont le comportement a été exemplaire, se sont associées à l'opération.

- D'une façon générale, en équipant les contingents africains, en associant des observateurs égyptiens et du personnel médical mauritanien, la France a donné à l'Afrique la possibilité de matérialiser sa solidarité et sa sympathie avec le peuple rwandais.

- Le bilan de l'opération est très positif :

- Elle a permis de mettre fin au génocide .

- Elle a permis de sécuriser les populations (plus de 2,5 M) dans la zone humanitaire sûre sans interférer, comme nous nous y étions engagés, avec l'évolution politique et militaire.

- Dans la zone humanitaire sûre, les milices ont été démantelées, les FAR désarmées.

- L'intervention des forces françaises, qui ne pouvait empêcher l'exode massif des populations vers Goma, provoqué par les combats, s'est tout de suite accompagnée d'une action humanitaire de grande envergure : transport et distribution de l'aide alimentaire, aide médicale d'urgence, gestion de l'aéroport de Goma, enterrements des cadavres. Le comportement exemplaire des soldats français a été salué par tous.

- Par l'opération Turquoise la France a montré la voie :

- La présence internationale au Rwanda est aujourd'hui massive. Avec un certain retard, il est vrai, l'appel de la France à la mobilisation a été entendu par ses partenaires (Etats-Unis et Royaume Uni notamment), les institutions internationales (PAM, HCR, UNICEF) et les ONG. J'avais moi-même lancé un cri d'alarme dès le 8 juillet.

- La France qui a été parmi les premiers pays à apporter une aide humanitaire a acheminé 6 000 t. d'aide dans tous les secteurs (médical, alimentaire, logistique, abri, purification de l'eau...). Un effort de plus de 75 MF sans intégrer l'action menée dans ce domaine par les soldats français.

- L'opération Turquoise s'achève le 21 août au soir :

- C'est le terme du mandat fixé par la résolution 929 du Conseil de Sécurité.

- Les autorités de Kigali sont fermement opposées à toute prolongation de ce mandat ; elles l'ont fait savoir publiquement.

- Un gouvernement est en place à Kigali. Il est souverain sur l'ensemble du Rwanda. Il lui revient de prendre les mesures susceptibles de rassurer les populations et d'inciter les personnes réfugiées et déplacées à rentrer chez elles. Un réel effort de réconciliation nationale est à entreprendre par les autorités rwandaises pour permettre au pays de se redresser.

- La France a préparé le retrait de ses forces pour qu'il se passe dans de bonnes conditions :

- La relève de Turquoise par la MINUAR s'effectue dans de bonnes conditions. Elle est amorcée depuis la fin juillet, soldats de Turquoise et de la MINUAR opérant ensemble dans les différents districts.

- Les Nations Unies ont accordé un caractère prioritaire au déploiement de la MINUAR en ZHS et tiennent leur calendrier.

- Le bataillon interafricain présent dans Turquoise passera sous casque bleu au départ des forces françaises. La France qui salue l'engagement des troupes africaines pour venir en aide au peuple rwandais, continuera d'assurer depuis le Zaïre un soutien logistique à ces contingents, jusqu'à ce que la MINUAR soit en mesure de le faire.

- Le retrait des forces françaises se déroule de façon progressive, district après district.

- Des réunions permettent d'informer les populations et de les rassurer. Des visites des nouvelles autorités de Kigali ont également été organisées dans l'ensemble de la zone dans le même but.

- La France a appuyé l'initiative du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme visant à l'envoi d'observateurs civils à travers le territoire rwandais, en premier lieu dans la ZHS. Elle contribuera financièrement à ce projet.

- Les Nations Unies ont obtenu l'assurance que les soldats du FPR ne rentreraient pas dans la ZHS sans le feu vert de l'ONU.

- D'une façon générale, l'importante présence militaire et humanitaire internationale est en mesure de compenser le départ des forces françaises et doit permettre aux populations de rester stables et d'essayer de retrouver une vie normale.

- Les forces françaises ne pouvaient pas rester au-delà du 21 août :

Certaines ONG, les Nations Unies et des gouvernements étrangers auraient souhaité que nous prolongions de quelques jours ou plus notre présence au Rwanda en zone humanitaire sûre.

- Nous aurions pu envisager de rester quelques jours de plus et étudier cette possibilité au plan juridique.

- Mais tous les messages que nous avons reçus des autorités de Kigali allaient en sens contraire et le Vice-président KAGAME ainsi que le Premier Ministre ont dit publiquement qu'ils ne souhaitaient pas que la France reste au-delà du 21 août. Il va de soi que le gouvernement rwandais exerce sa souveraineté sur l'ensemble du territoire ; il nous était impossible d'aller contre ses vœux.

- La France continuera pour sa part son action humanitaire au profit des populations rwandaises. Elle reste notamment pour l'instant à Goma où elle continuera à mener une action sanitaire. Il est essentiel que les autres pays (Israël, Canada, Etats-Unis) maintiennent leurs actions dans ce domaine.

- Les responsables du génocide doivent être identifiés et punis :

- La France a clairement pris position : les responsables des massacres doivent être identifiés, arrêtés et jugés.

- identifiés : une commission d'enquête a été créée par la résolution 935.

- arrêtés : la force Turquoise n'avait aucun mandat pour le faire : qui arrêter, sur quelles bases, à qui les remettre ? Cette question devra être traitée par les Nations Unies en liaison avec celle concernant l'instance de jugement.

- jugés : la France est favorable à un tribunal international. Des discussions sont en cours à New York sur sa création. Il importe qu'il n'y ait pas d'exécutions sommaires et que la justice soit rendue de façon sereine.

- La France a des contacts avec les autorités rwandaises :

- Dès le 21 juillet, le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères s'est rendu à Kigali où il a rencontré le Premier Ministre, M. Twagiramungu.

- Un diplomate français est arrivé le 19 août à Kigali pour y diriger une antenne diplomatique et avoir des relations permanentes avec les membres du gouvernement rwandais.

Paris, le 19 août 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sub-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 2273 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 19 août 1994.

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

- Les flux de populations de la ZHS vers le Zaïre se sont accentués depuis hier, les chiffres nets passant de 5 000 à 11 000. En revanche, les mouvements entre le district de Gikongoro et celui de Cyangugu ont diminué, ce qui peut confirmer l'impression de stabilité que donnent les populations dans l'est de la ZHS.

- Des ministres de Kigali sont venus en visite dans le district de Cyangugu. Les rencontres se sont bien déroulées, l'appel à la formation d'une armée nationale avec intégration de FAR et du FPR a été remarqué.

II - MINUAR

500 Ethiopiens sur le bataillon de 800 sont arrivés à Cyangugu. Les autres éléments devraient arriver demain.

III - OPERATION TURQUOISE

Les Etats-Unis confirment l'opposition du Président rwandais à toute prolongation du séjour au Rwanda de la force Turquoise. M. Twagiramungu a fait une déclaration dans le même sens.

Le Premier Ministre rwandais a, d'autre part, déclaré que les forces armées rwandaises ne rentreraient pas dans la ZHS sans le feu vert des Nations Unies.

IV - NATIONS UNIES

- Les trois membres de la commission d'enquête sur les massacres devraient se rendre au Rwanda d'ici le 22 août.

- Le Conseil de Sécurité s'oriente vers une présidence rwandaise pour décembre. Une incertitude demeure sur la position du Rwanda dans ce domaine (à l'origine, il avait exprimé une préférence pour octobre).

V - AIDE HUMANITAIRE

Le repli du dispositif américain qui semble prévu pour la fin du mois inquiète le HCR, notamment en raison de ses incidences sur la gestion de l'aéroport d'Entebbe en Ouganda./.

Paris, le 22 août 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 2277 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 22 août 1994

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

La réouverture de la frontière zaïroise, fermée une partie de la journée du 21 août, n'a pas provoqué d'exode, mais a permis les passages habituels dans les deux sens.

En acceptant de réouvrir la frontière, les autorités zaïroises ont demandé que les militaires rwandais désarmés bénéficient de l'aide alimentaire, ainsi que, éventuellement, les militaires zaïrois. Elles continuent, en outre, à solliciter le transfert par l'armée française de Goma à Kamina du 312ème bataillon de la 31ème brigade de parachutistes, assorti de celui de la relève entre Kinshasa et Goma.

II - OPERATION TURQUOISE

Les militaires français ont complètement quitté le territoire rwandais le 21 août dans l'après-midi. Leur relève est assurée par quelque 2 000 soldats de la MINUAR. Leur retour sera organisé progressivement et laissera à Goma à la fin de la semaine 450 hommes affectés à la gestion de l'aéroport de Goma et au soutien, dans la mesure où il sera nécessaire, du bataillon interafricain.

A cet égard, notre disponibilité, limitée dans le temps, a été indiquée au Secrétariat des Nations Unies.

Il nous faut préciser la durée de notre présence à Goma (fin septembre avec une capacité opérationnelle en fait limitée à partir du 15 septembre ?).

L'aide des Etats-Unis au rapatriement des forces engagées dans l'opération Turquoise a été sollicitée par la voie diplomatique. Une réponse devrait nous parvenir dans la journée.

III - BATAILLON INTERAFRICAIN DE LA MINUAR

Il conviendrait d'adresser des messages de remerciement aux Etats africains ayant participé à l'opération Turquoise.

De façon indépendante, le départ des forces françaises étant effectif, il nous revient d'informer nos partenaires africains dans la force Turquoise de nos intentions s'agissant du maintien de notre présence à Goma et de les interroger sur les limites qu'ils entendent fixer éventuellement à leur participation à la MINUAR.

IV - SITUATION POLITIQUE

M. BICAMUNPAKA qui continue de se présenter comme le Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda est en France sans que le Département ait eu à se prononcer depuis le mois d'avril sur une demande de visa. Deux de ses collègues ont approché notre Ambassade à Nairobi pour solliciter l'asile ou une aide pour trouver un pays d'accueil en Afrique. Une réponse négative sera faite aux intéressés sur l'un et l'autre points./.

GE25

- 483 -

RW/DIVERS/940823C
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 23 août 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

N° 2298 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA

I - SITUATION

Le désengagement, le 21 août dans l'après-midi, du contingent Turquoise de la zone humanitaire sûre au Rwanda s'est effectué dans des conditions satisfaisantes : il ne s'est pas accompagné de mouvements importants de populations. Si la fermeture momentanée de la frontière à hauteur de Bukavu par le Zaïre a créé quelques incidents, sa réouverture partielle permet des départs, de fait limités, organisés par le HCR.

D'une façon générale, le bilan de l'opération Turquoise est jugé positif par tous. Les arguments, notamment l'opposition des autorités de Kigali, justifiant le départ des forces françaises le 21 août comme prévu, ont bien été perçus.

Le dispositif militaire français à Goma sera porté d'ici le début de la semaine prochaine à 450 hommes ; ses missions seront :

- assurer la logistique du bataillon interafricain de la MINUAR,
- poursuivre l'action humanitaire dans la région de Goma,
- assurer le contrôle et le fonctionnement de l'aéroport de Goma.

L'antenne diplomatique française à Kigali est opérationnelle. Elle assurera des contacts permanents avec le gouvernement rwandais. Le Ministre rwandais de la Famille et de la Condition Féminine sera reçue à la Direction des Affaires Africaines et Malgaches au Département.

ACTION DE LA FRANCE

- Soutien au bataillon interafricain : après avoir affirmé que la MINUAR serait en mesure d'assurer dès le 22 août le soutien logistique du bataillon interafricain

.../...

transféré de Turquoise, le Secrétariat de l'ONU demande à la France de l'assurer à ses frais jusqu'au 15 septembre. Il pourrait être répondu positivement à cette proposition. Le Secrétariat nous sollicite également pour un soutien éventuel au-delà du 15 septembre dans des conditions financières à déterminer. Une telle éventualité impliquerait le maintien des 450 hommes à Goma, elle doit donc être examinée avec réserve et à la lumière des considérations suivantes :

Nous avons interrogé les Etats africains (Sénégal, Tchad, Niger, Congo, Guinée bissao) concernés sur leurs intentions quant à leur maintien à terme dans la MINUAR, en précisant qu'au-delà de la mi-septembre nous ne pourrions vraisemblablement plus assurer leur soutien à partir de Goma. Nous attendons leurs réponses.

S'ils décident (l'avis de Dakar sera déterminant) de partir, il nous faudra veiller à leur relève dans le district de Kibuyé par le contingent tunisien et organiser leur retour.

Sinon, nous devons veiller à ce que la MINUAR soit bien en mesure d'assurer leur soutien logistique lorsque nous cesserons de le faire.

La date effective du repli complet de notre dispositif à Goma devrait dépendre de ces éléments. Nous devons nous sentir solidaires des pays qui se sont engagés avec nous dans Turquoise.

AIDE HUMANITAIRE

La France doit marquer la poursuite de son intérêt pour les populations rwandaises, malgré le retrait de la force Turquoise.

Au-delà du programme d'aide humanitaire décidé par Matignon et devant accompagner le départ des forces françaises (il sera mis en oeuvre d'ici la fin du mois), il convient de continuer notre action : il faudrait à cet effet dégager de nouveaux crédits et déterminer si l'objectif prioritaire doit rester les populations du sud-ouest du Rwanda à partir du Zaïre et du Burundi ou si des opérations via Kigali ne seraient pas politiquement souhaitables.

MISSION DE LA TROIKA DE L'UNION EUROPEENNE au Rwanda, au Zaïre, au Burundi, et en Tanzanie.

A l'origine, le 6 mai, le Conseil de Développement a décidé du principe d'une mission dans les pays voisins du Rwanda pour examiner les problèmes posés par les réfugiés.

Compte tenu de l'évolution de la situation, il a été décidé qu'elle se rendrait aussi à Kigali et qu'elle aborderait également les questions politiques.

La délégation allemande sera conduite par le Secrétaire d'Etat à la Coopération, celle de la Grèce par le Secrétaire d'Etat au Commerce.

La visite d'un membre du gouvernement français à Kigali paraît prématurée. Il est, d'autre part, difficile politiquement de modifier la composition de la délégation française d'une capitale à l'autre.

Il est donc recommandé que la France soit représentée par des hauts fonctionnaires (Département, Ministère de la Coopération, Action Humanitaire).

CONTACTS AVEC LES AUTORITES DE KIGALI

Le chef de l'antenne diplomatique française à Kigali a été informé du souhait du Premier Ministre rwandais de se rendre en France dans la deuxième quinzaine de septembre.

Il convient de se prononcer sur cette demande et de déterminer, le cas échéant, par qui il sera reçu. A ce stade, une rencontre avec le Ministre à New York, en marge de l'Assemblée Générale, pourrait être proposée soit avec M. Twagiramungu, soit avec le Ministre rwandais des Affaires Etrangères./.

9E26 - 486 -

RW/DIVERS/940825A
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 25 août 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 2324 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion du 25 août 1994

I - SITUATION SUR LE TERRAIN

- Le flux de réfugiés vers Bukavu se tarit. Le HCR estime à 100 000 le nombre de personnes ayant traversé la frontière en 5 jours. Ils ont été pris en charge par le HCR et acheminés vers des camps distants de la ville.

- Le HCR s'inquiète du départ des forces françaises de Bukavu et de Goma. Il demande le maintien de 12 militaires pendant une semaine à Bukavu pour la gestion de l'aéroport. Il fera probablement, le moment venu, pression pour que nous continuions à gérer l'aéroport de Goma au-delà de la date prévue pour notre retrait.

- Au Rwanda, les éléments de la MINUAR sont au nombre de 2 564. Les Etats-Unis se demandent si les effectifs prévus de 5 500 seront suffisants. La tension entre les Rwandais et les soldats éthiopiens serait en baisse.

- La démilitarisation et la neutralisation des FAR vont être discutées par le HCR (M. MORJANE) à Kinshasa aujourd'hui. Les autorités zaïroises voudraient également que les anciens dirigeants rwandais quittent le Zaïre pour d'autres pays d'accueil.

II - BATAILLON INTERAFRICAIN

- Nous n'avons pas encore de réponse du Secrétariat des Nations Unies sur les besoins logistiques du bataillon interafricain tels qu'estimés par la MINUAR et sur ce qui est fait pour y répondre. Nous attendons également des précisions sur les conditions dans lesquelles nous pourrions participer à ce soutien logistique et sur la date à laquelle la MINUAR sera effectivement en mesure de l'assurer pleinement elle-même.

- Le Tchad et le Congo ont fait connaître leur souhait que leurs soldats soient maintenus dans la MINUAR. Nous n'avons pas de réponse de Dakar, ni de Niamey, ni de Bissao.
.../...

III - EQUIPEMENTS

- La MINUAR demande la cession gratuite des tentes laissées aux Ethiopiens.

- Le Zaïre demande également la cession de matériels notamment, pour l'entretien des pistes de l'aéroport, l'épuration de l'eau, des matériels de campement et des médicaments.

Quelles réponses peuvent être données ?

IV - QUESTIONS POLITIQUES

- M. Courbin s'est entretenu avec le Ministre des Affaires Etrangères et le Premier Ministre rwandais. S'agissant du projet de visite de M. Twagiramungu en France, il lui est répondu que le moment projeté n'est pas favorable. une rencontre à New York du Ministre, M. Juppé, avec le chef de la délégation rwandaise à l'Assemblée Générale des Nations Unies, s'il est de rang ministériel, pourrait être proposée.

- La question se pose de savoir si les invitations au Sommet de Biarritz seront envoyées à l'Ouganda, au Rwanda et au Burundi. S'agissant de ce dernier pays, il conviendrait d'attendre l'élection du nouveau président. Pour les deux autres, une position de réserve semble s'imposer.

- La fille du défunt Président Habyarimana (Jeanne) a demandé le statut de réfugiés à l'OFPRA. Il en est de même de M. Jean Bosco Habyarimana dont le conjoint doit être une parente de Mme Habyarimana. L'OFPRA doit examiner les demandes à la lumière des clauses d'exclusion prévues par la convention de Genève : crimes contre la paix ou crimes contre l'humanité, crimes graves de droit commun en dehors du pays d'accueil, agissements contraires aux buts et principes des Nations Unies. Si elle est négative, la décision, qui fera certainement l'objet d'un recours, devra s'appuyer sur des faits tangibles.

Les délais d'examen des demandes de statuts de réfugiés par l'OFPRA peuvent excéder un an.

D'autre part, l'Ambassadeur du Rwanda à Moscou a demandé asile en France. Il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande qui risque d'être suivie de nombreuses autres.

V - AIDE HUMANITAIRE

Les Etats-Unis ont confirmé, pour environ la fin du mois, le retrait de leur dispositif militaro-humanitaire à Goma. Ils font valoir que le HCR est en mesure de prendre la relève. Ils resteraient présents à Kigali et à Entebbe.

Israël retire également son hopital de campagne de Goma d'ici le 31 août pour des raisons financières./.